

RYTHMES SCOLAIRES

Consultation des conseils d'école – Consignes du SNUDI FO

Toutes les communes doivent consulter les conseils d'école afin d'examiner les demandes de reconduction, de nouvelles expérimentations ou de sortie du dispositif en matière de rythmes scolaires pour la prochaine rentrée.

Comme l'an passé, les Conseils d'Ecole sont donc réunis pour se prononcer dans l'urgence sur de nouvelles organisations du temps scolaire **arrêtées par les élus locaux**, mais aussi pour **donner l'illusion aux enseignants et aux parents d'élèves de donner leur avis.**

Le PEDT marseillais

A Marseille, le dispositif expérimental en vigueur arrive à terme de son année d'existence. Le Maire a pris l'initiative de d'installer un comité de pilotage du PEDT avec l'ensemble des « acteurs de la communauté éducative » afin de « *proposer un nouveau dispositif amélioré qui garantisse une meilleure répartition des apprentissages tout au long de la semaine, et permettre de renforcer la professionnalisation des animateurs qui interviennent auprès des enfants* » (D. CASANOVA)

► Le SNUDI FO pour sa part, a refusé de participer à cette structure !

Comme en 2014, le SNUDI FO estime que ce n'est pas le rôle d'un syndicat de participer à un comité de pilotage dont l'objectif est la mise en place d'une réforme, rejetée par une très grande majorité des collègues que nous représentons, et contraire à toutes les revendications que nous portons !

► Les conseils d'école sont consultés sur cette question dans la période du 12 au 18 mars 2015.

Avant même la fin des réunions des conseils d'école, la presse se fait largement l'écho des résultats de la consultation (confirmant en cela que son objectif est bien de tenter d'associer les enseignants à la mise en œuvre d'une réforme rejetée !):

- **2 groupes d'écoles seraient partagés par mairies de secteur avec un mardi après-midi (arrondissement pair) ou un jeudi après-midi (arrondissement impair) libéré pour les TAP**
- **Un financement de 2 € par enfant et par semaine demandé aux familles**

La Mairie signale aux équipes enseignantes que, dans l'hypothèse où la majorité des conseils d'école refuseraient ce nouveau plan de déstructuration de l'école, ce sera les dispositions du décret Peillon sur les rythmes scolaires qui serait appliqué : semaine classique avec sortie des élèves à 15h45 au lieu de 16h30.

Le SNUDI FO 13 condamne toutes ces pressions sur les équipes enseignantes pour qu'elles se prononcent sur une organisation de la semaine arrêtées par les élus locaux, dans le cadre de la réforme des rythmes, pour les associer d'une manière ou d'une autre à la mise en place d'une réforme largement rejetée par les enseignants et les parents d'élèves.

Le SNUDI FO rappelle aux collègues qu'ils n'ont pas obligation à émettre un avis et les invite à ne pas prendre part au vote et à adopter en cette circonstance des motions exigeant l'abandon de la réforme des rythmes scolaires.

Exemple de motion-type :

« Sollicités à nouveau par la Mairie pour se prononcer sur l'organisation du temps scolaire et périscolaire l'an prochain dans notre école, le conseil d'école [ou le conseil des maîtres (en cas de désaccord avec les parents élus)], réuni le [date] ne prendra pas part au vote et réaffirme sa revendication d'abrogation des décrets Peillon et Hamon et d'abandon des nouveaux rythmes scolaires. »

Merci de transmettre une copie de votre motion au SNUDI FO

Les témoignages d'enseignants sur les conséquences désastreuses de la réforme continuent de nous parvenir.

FO continue à demander l'abandon de la réforme des rythmes scolaires et l'abrogation du décret.

Une raison de plus pour participer à la grève interprofessionnelle du 9 avril pour dire STOP à l'austérité gouvernementale !

***Pour exiger l'arrêt de la réforme des rythmes scolaires,
le refus du PEDT (projets éducatifs territoriaux)
et le maintien des garanties liées à nos statuts !***

**Nous vous invitons à continuer de faire signer massivement
la lettre ouverte à la ministre.**

[Téléchargeable >ICI<](#) et à renvoyer au plus vite au SNUDI FO 13

RAPPEL : à propos de la nouvelle circulaire sur les PEDT

Voir **[>ICI<](#) notre mail INFO n°37** du 19 février 2015

- ***Un PEDT obligatoire pour toutes les communes,***
- ***Des enseignants soumis aux décisions des Maires,***
- ***Une pédagogie adaptée au PEDT,***
- ***Des directeurs sollicités pour la rédaction des PEDT***
- ***Un seul but : l'éclatement de l'Ecole de la République !***

Pour tout problème, contactez vos délégués du personnel FO

07.62.54.13.13 ou 06.81.60.64.35 ou 06.27.02.14.16

Pour vous défendre, syndiquez-vous !

Plus nombreux, nous serons plus forts !

FO, le syndicat libre et indépendant des gouvernements quels qu'ils soient !

FO, le syndicat qui n'a qu'une loi : la défense de vos droits !